

2024/002

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE COSSAYE  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SEANCE DU 06 MARS 2024 A 19 HEURES 00**

**Nombre de Membres :**

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mil vingt quatre, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Eric VENUAT, Maire.

**Présents** : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. LION Bernard, M. GILBERT Michel, M. NAUX Louis, M. VAJDIC Laurent, M. VASSART Numa, Mme DUFRESNE Florence, M. TICHOUX Thomas, M. LAUDE Henry, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent.

**Absents** : M. GILBERT Hervé, Mme BROCHIER Jeannine  
M. CHARTIER Alain, absent, a donné procuration à M. LAROCHE Vincent

**Secrétaire de séance** : M. LION Bernard

**Date de la convocation** : le 01 mars 2024

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération :**

**Reconstruction ateliers municipaux – Accord sur indemnités**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, décide d'accepter les sommes proposées par l'assurance pour l'indemnisation des dégâts subis lors de l'incendie des ateliers municipaux.

Le plan de financement pour la demande de subvention DETR se trouve modifié comme suit :

Nature des dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Reconstruction	299 299,68 €	DETR (40%)	37 048,84 €
		Assurances :	
		- 1 <sup>er</sup> acompte	130 423,60 €
		- 2 <sup>ème</sup> acompte	117 589,49 €
		Autofinancement	14 237,75 €
<b>Total</b>	<b>299 299,68 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>299 299,68 € HT</b>

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Eric VENUAT